

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

Le conseil de la Municipalité d’East Hereford s’est réuni en assemblée extraordinaire le treizième jour de décembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église East Hereford,

Sont présents Mmes Marie-Ève Breton, mairesse
Nicole Bouchard, conseillère poste 1
M. Benoit Lavoie, conseiller poste 3
Mmes Anick-Nadia Gauthier Arbour, poste 4
Linda McDuff, conseillère poste 5

Avis de convocation

Tous les membres du conseil municipal ont été convoqués en assemblée extraordinaire par la mairesse Marie-Ève Breton conformément aux dispositions de la loi.

Ouverture de l’assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par la mairesse Marie-Ève Breton.

18-12-247 Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Présentation du budget

Le budget pour l’année 2019 est présenté par la secrétaire-trésorière aux conseillers et aux citoyens présents.

Période de questions du public

Certains citoyens se questionnent sur le budget présenté. La secrétaire-trésorière répond aux questions posées.

18-12-248 Adoption du budget

Ayant tous pris connaissance des *Prévisions budgétaires 2019* de la Municipalité d’East Hereford

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

1) de les adopter tel que déposées et comme ici au long reproduit :

APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

que la séance ordinaire soit levée à 19h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

Janik Branchaud, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
